

ASA, GARDE D'ENFANT, CONGÉS : LE POINT



scsi-pn.fr

avril 2020

CORONAVIRUS COVID-19

Le DGPN a conduit, le jeudi 2 avril, une nouvelle visioconférence en présence du DCSP et du médecin-chef de la médecine de prévention.

Le SCSI a dénoncé l'absence de règles uniformes dans les directions et les services concernant les ASA, les plans de congés ou les règles relatives à la garde des enfants.

PLAN DE CONGÉS, RÈGLES POUR LES ASA ET RTT

À ce jour, le ministère de la fonction publique n'ayant pas encore arbitrédans ce domaine, le DGPN ne peut décliner les règles pour la police. Il espère que, compte tenu de l'arrivée des vacances de Pâques, les instructions pourront être diffusées très rapidement. Le SCSI déplore ce retard et souhaite que les collègues concernés soient fixés sur la possibilité de report de congés annuels posés sur le plan prévisionnel. Il a été rappelé, par ailleurs, que les ASA correspondant à une mise en réserve dans le cadre du mode dégradé n'entraînent pas de perte de RTT.

GARDE D'ENFANT

Le SCSI a dénoncé les interprétations locales des directeurs ou chefs de services mettant fin aux ASA garde d'enfant lorsque des accueils sont organisés par les préfectures pour les enfants de policiers.

Le DPGN a indiqué que ces dispositions étaient destinées à favoriser la continuité de l'activité des services, à la demande des fonctionnaires, mais n'avaient rien d'obligatoire compte tenu des légitimes inquiétudes parentales. Les ASA garde d'enfant sont donc maintenues pour ceux qui en ont besoin et ne souhaitent, ou ne peuvent, pas recourir à l'accueil en milieu scolaire.

Les décisions locales de chefs de service zélés, comme le DDSP 37, ou l'interprétation par des directions d'emploi de règles nationales doivent prendre fin. L'ensemble des personnels est impliqué dans cette guerre sanitaire. Notre message a bien été entendu par le DGPN qui souhaite faire cesser cette cacophonie.

Cette crise démontre un nouvelle fois l'investissement des agents publics et des officiers de police. Le SCSI ne laissera pas bafouer les règles nationales par certains directeurs qui n'ont pas compris les nécessaires équilibres entre enjeux sanitaires, santé et engagement des policiers.

La Police nationale ne peut se réduire à une addition de baronnies locales autonomes !